

## VILLE DE VILLEJUIF

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

## LISTE DES DELIBERATIONS (article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales) SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 09 mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre GARZON, Maire.

## **DELIBERATIONS**

- Délibération n° 055/2023 : Dépollution du site du Fort de la Redoute
- <u>Délibération n° 056/2023</u>: <u>Acquisition de la ferme "Les Frémis" à Tannerre-en-Puisaye (Yonne)</u>
- <u>Délibération n° 057/2023: Convention avec AgroParisTech pour l'année 2023</u>
- Délibération n° 058/2023 : Création de poste
- <u>Délibération n° 059/2023</u>: <u>Création du Conseil local de la transition écologique</u>
- <u>Délibération n° 060/2023</u>: <u>Convention Ligue Pour la Protection des</u> <u>Oiseaux (LPO)</u>
- Délibération n° 061/2023 : Adhésion à l'association EKOPOLIS
- <u>Délibération n° 062/2023</u>: <u>Adhésion et prise de part au sein de la coopérative « Sud Paris Soleil » pour des projets de panneaux solaires</u>
- <u>Délibération n° 063/2023</u>: <u>Abondement du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour la finalisation de la modernisation de l'éclairage public</u>
- Délibération n° 064/2023 : Adhésion au 8ème bouquet SIPP'n'CO
- <u>Délibération n° 065/2023</u>: <u>Ouverture d'une réflexion concernant</u> l'adhésion à la régie des eaux de la Seine et de la Bièvre
- <u>Délibération n° 066/2023</u>: Convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour la mise en place de systèmes de récupération d'eaux pluviales
- Délibération n° 067/2023 : Convention d'entretien d'un espace vert appartenant à l'OPH VALDEVY

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce jour à la porte de la Mairie le compte rendu sommaire de la séance du Conseil municipal du 09/05/2023

Le 1.0. / 05/2023

Pierre GARZON Maire Sonseiller departemental du Val de Murne

- <u>Délibération n° 068/2023</u>: <u>Convention partenariale d'aménagement</u> entre la Ville et le bailleur SEQENS
- <u>Délibération n° 069/2023</u>: <u>Modification du Règlement d'attribution des subventions aux bailleurs sociaux pour la réfection de leurs voiries et espaces verts</u>
- <u>Délibération n° 070/2023</u>: <u>Adoption de la charte de transition</u> <u>écologique de la ZAC CAMPUS GRAND PARC</u>
- <u>Délibération n° 071/2023</u>: <u>Réforme et don pour le recyclage de téléphones mobiles souscription au système de recyclage solidaire de l'entreprise MonExTel</u>

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun – sis 43 rue du Général de Gaulle – 77008 MELUN CEDEX, dans un délai de deux de mois à compter de l'affichage du présent compte-rendu sommaire.